RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00971
Numéro SIREN : 482 906 294
Nom ou dénomination : Globe services

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2020 sous le numéro de dépôt A2020/007484

A2020/007484

1533993

Dénomination : **Globe services**

Adresse : **350 Chemin du Pré Neuf 38350 LA MURE**

N° de gestion : **2005B00971**

N° d'identification : **482906294**

N° de dépôt : **A2020/007484**

Date du dépôt : **25/08/2020**

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 12/08/2020 RATR

1533993

GLOBE SERVICES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 12 000 euros
Siège social : 350, chemin du Pré Neuf
38350 LA MURE
482 906 294 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

C2P CONSEILS ET STRATEGIES
SARL au capital de 5 000 € - RCS 841 932 395 - Siret 841 932 395 00012
Société d'Expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
Société de Commissariat aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Grenoble

commissaire aux comptes

GLOBE SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 350, chemin du Pré Neuf
38350 LA MURE
482 906 294 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE GLOBE SERVICES EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a pour objet « la domiciliation juridique des entreprises, la location de bureaux, le secrétariat, la fourniture de réseaux, toutes opérations se rattachant à la prestation logistique et au stockage, toutes opérations se rattachant à l'informatique concernant notamment la vente, le développement, la maintenance de matériel et de logiciel, toutes opérations se rattachant à la domiciliation postale des entreprises et des particuliers, toutes opérations se rattachant à la prestation de services sur internet, notamment ».

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un volume d'activité de 881 165 €, en hausse de 9,78 % par rapport à l'exercice précédent, un résultat courant avant impôt de 85 347 €, et un bénéfice net de 65 516 €. Les capitaux propres s'élèvent à 198 994 € et les dettes, constituées principalement de comptes courants des associés pour 142 073 €, des dettes fiscales et sociales qui se montent à 59 947 € et d'avances clients pour 108 578 €.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Lapeyrouse-Mornay, le 12 août 2020

Le Commissaire aux comptes et à la transformation

Gabriel POLONY